



Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

**Lettre datée du 19 septembre 2014, adressée au Président
de la Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)
par le Président de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous informer des décisions qu'a prises l'Assemblée générale à la 2^e séance plénière de sa soixante-neuvième session, le 19 septembre 2014, en ce qui concerne les questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (voir annexe).

J'appelle votre attention sur les parties des sections III et IV du rapport du Bureau (A/69/250) relatives à l'ordre du jour des grandes commissions.

J'appelle également votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, qui figurent à la section II du même rapport. Ces recommandations ont elles aussi été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.

(Signé) Sam Kutesa

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 29 septembre 2014.



Annexe

Questions renvoyées à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

2. Effets des rayonnements ionisants [point 48].
3. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [point 49].
4. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [point 50].
5. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [point 51].
6. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [point 52].
7. Étude d'ensemble des missions politiques spéciales [point 53].
8. Questions relatives à l'information [point 54].
9. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [point 55].
10. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes [point 56].
11. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [point 57].
12. Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation [point 58].
13. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [point 59].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

14. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 118].
15. Planification des programmes [point 133].